



PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 28 avril 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Droits des femmes & Flammes Carolo Basket Ardennes (FCBA)

Les Flammes Carolo Basket Ardennes ont déjà démontré leur implication pour les **droits des femmes**, notamment dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle en 2019. Elles poursuivent aujourd'hui cette implication dans la lutte contre les violences intrafamiliales en partenariat avec la Maison de la Prévention et de la Protection des Familles (MPPF) du groupement de gendarmerie des Ardennes et la préfecture des Ardennes.

Depuis le Grenelle contre les violences conjugales du 3 septembre 2019, la Préfecture des Ardennes mène des **actions de communication** comme celles-ci pour que la peur change de camp mais aussi des **actions concrètes**, sur le terrain pour accompagner la libération de la parole et protéger les victimes :

- la création de groupes de paroles pour les victimes de violences conjugales (Femmes relais, le CHRS Espérance, France victimes 08),
- la mise en place d'une unité médico-judiciaire pour faire constater les lésions par un spécialiste, un médecin légiste,
- le recrutement de 6 intervenantes sociales en gendarmerie et en commissariat (ISC / ISG) couvrant tout le département pour améliorer l'accueil des personnes déposant plainte,
- la possibilité de porter plainte au sein de chacun des hôpitaux publics des Ardennes,
- le déploiement d'outils de sécurisation des victimes comme les Téléphone Grave Danger ou les bracelets anti-rapprochement.

Le département enregistre de tristes records : en 2021, rapporté à la population, les Ardennes ont toujours le plus fort taux de violences conjugales du Grand-Est.

Si les plaintes sur le sujet auprès des forces de l'ordre **augmentent**, ces résultats démontrent que l'omerta se fissure, que **la parole des victimes se libère**, que les amis, les voisins, la famille ôtent leurs œillères face à des situations de violences intrafamiliales et les **dénoncent**, cette lutte est l'affaire de tous.

L'action organisée ce 27 avril, à l'occasion du match FCBA / Mont-de-Marsan, préfigure une nouvelle action qui aura lieu le 21 mai à la Grandville : un trail/marche contre les violences intrafamiliales soutenu par l'Athletic Belair Club afin de soutenir les associations locales accueillant, accompagnant les femmes victimes de violences, et les conseillant juridiquement et socialement (CIDFF08, France victimes 08, Femmes relais 08, Couples et familles 08).

Pour rappel, voici les numéros et plateformes utiles :

- Si vous avez besoin d'une **écoute** :
 - Appelez le **3919**, le numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Tout appel est anonyme, gratuit, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. **Ce numéro n'apparaît pas dans votre journal d'appels ni sur les factures mobile ou fixe.**

- Si vous êtes dans une situation de **danger immédiat** :
 - Appelez le **17** ou envoyez un **sms au 114**. Ces numéros d'urgence sont gratuits et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.

- Si vous avez besoin **d'informations juridiques ou de faire un signalement anonyme** :
 - Rendez-vous sur la plateforme dédiée **arrêtonslesviolences.gouv.fr**. Chaque interaction sur le site sera **effacée** automatiquement de l'historique de navigation.

Certaines associations du territoire ont des accueils de jour du lundi au vendredi et effectuent des permanences périodiques délocalisées.

Vous pouvez retrouver la carte de ces permanences ainsi que d'autres renseignements utiles sur le site internet de la préfecture des Ardennes, rubrique « politiques publiques/droits des femmes ».

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Mél : pref-communication@ardennes.gouv.fr



1 place de la Préfecture
08005 Charleville-Mézières cedex